

**LA CRISE NE DOIT PAS MASQUER NOS REVENDICATIONS POUR
L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE**

C'est notre deuxième rentrée sous le signe de la crise sanitaire. Les inquiétudes des apprenants, comme celles des personnels sont palpables. Ce que **FOEA** défend c'est la **sécurité et la santé des personnels et des apprenants** !

Au CHSCTM spécial du 26 août, nous avons revendiqué un protocole sanitaire **réellement protecteur pour tous**.

Le SRH y a rappelé les principales dispositions de la note de service SG/SRH/SDDPRS/2021-635 du 18/08/2021 relative à l'organisation du travail au MAA à partir du 1/09/2021 :

- La poursuite du télétravail exceptionnel à la demande des agents jusqu'à la fin du mois de septembre à raisons de 2 jours maximum par semaine en accord avec les chefs de services. Toutefois, cette orientation ne fait bien entendu pas obstacle, ni à un retour complet en présentiel des agents qui le souhaiteraient, ni à la possibilité pour un agent de solliciter, à titre individuel, jusqu'à trois jours de télétravail par semaine, comme l'autorise le décret 2016-151 du 11 février 2016 modifié. (avenant à la note de service du 18 août, publié ce 2 septembre.)
- La priorité donnée aux réunions à distance avec le nouvel outil mis à disposition (WEBEX) plus sécurisé que Zoom et utilisable via le VPN.
- La possibilité d'ASA pour se rendre à la vaccination ou accompagner sa famille à celle-ci.
- L'absence de passe sanitaire pour la restauration collective.
- L'attente d'une décision interministérielle quant à la situation administrative des personnes vulnérables.
- La nécessité d'entretenir un dialogue social vivant à tous les échelons géographiques.
- La mise en place d'un dispositif de soutien psychologique à travers les assistants sociaux, le médecin de prévention ainsi que le maintien du numéro vert.

Pour **FOEA**, **le télétravail est une mesure de prévention essentielle** contre la propagation du virus.

Dans l'enseignement supérieur, **FOEA** a alerté l'administration sur le danger potentiel que constitue cette rentrée universitaire avec un protocole sanitaire aussi léger.

Lors de sa rencontre avec le ministre, le 31 août, **FOEA** a demandé que l'Inspection de l'Enseignement Agricole étudie l'adaptation des programmes et des examens à la réalité des acquis par les apprenants, ces deux dernières années chaotiques.

FOEA dit non au « En Même Temps » !!!

Une des mesures du protocole sanitaire pour la rentrée de nos lycées agricoles prévoit un « contact-tracing », mis en œuvre pour identifier le statut vaccinal des élèves.

En effet, à l'identification d'un cas positif au sein de la classe, le protocole prévoit l'éviction des élèves non-vaccinés des établissements.

Ainsi, les lycéens cas contact qui ne seront pas vaccinés devront suivre les cours à distance pendant sept jours, tandis que ceux vaccinés poursuivront les cours en présentiel.

L'inégalité d'accès aux établissements de certains élèves constitue une mesure discriminatoire contraire aux valeurs de l'enseignement républicain garantes de l'équité et l'inclusion de nos élèves et un non-sens sur le plan sanitaire. Un élève vacciné peut en effet être infecté et transmettre le virus. La classe doit donc être fermée dès le 1^{er} cas positif identifié.

Quant à l'enseignement à distance que les élèves « bannis » devraient suivre, il signifierait une augmentation de la charge de travail des personnels qui, en plus de faire classe aux élèves vaccinés, devraient préparer et réaliser les cours à distance pour les non-vaccinés !

Un « En même temps » inacceptable, d'autant que les moyens supplémentaires n'arrivent pas et que les suppressions de postes continuent.

Fo Enseignement Agricole revendique un enseignement pour tous, garant d'une continuité pédagogique non soumis au statut vaccinal.

FO EA refuse la mise en place d'un système hybride entre cours en distanciel et en présentiel, inadapté à la charge réelle de travail des personnels.

Mais la crise sanitaire ne doit pas masquer nos revendications pour l'enseignement agricole !



Aussi **FO EA** a porté ses revendications auprès du ministre, en demandant l'arrêt de la suppression des postes dans l'enseignement agricole. **(- 50 en 2019, - 60 en 2020, - 80 en 2021 et -110 annoncés pour 2022 !)**.

FO EA a rappelé au ministre les défis auxquels l'enseignement agricole doit faire face : défis du remplacement des générations, mais aussi celui des transitions agroécologiques climatiques et numériques.

Pour cela, la création de postes d'enseignant.es, de CPE, AED, AESH, de personnels administratifs, techniques, santé et sociaux est nécessaire. Le déploiement d'heures supplémentaires et l'augmentation des seuils de dédoublement sont des réponses totalement inadaptées !

FO EA a aussi revendiqué la revalorisation des salaires qui doit passer par une revalorisation des grilles indiciaires et le dégel du point d'indice. Les résultats des recrutements sur les postes d'enseignants le montrent, en effet, nos métiers connaissent une défection constante et récurrente. Ce ne sont pas les « mesurette » annoncées dans le cadre du Grenelle de l'Education avec la prime d'attractivité, même amendée de quelques euros dernièrement pas M. Blanquer, perçue seulement par certains de nos collègues qui vont permettre d'endiguer cette « crise des vocations » !

FO EA a aussi défendu pour les PAJ, une réelle revalorisation indemnitaire ainsi que la prise en compte dans leur carrière de cette mission essentielle et spécifique à l'enseignement agricole.

Pour les formateurs et les personnels des CFA CFPPA, il y a urgence à rouvrir les négociations sur les conditions d'emploi et de rémunération de la partie 2 du protocole de gestion. En effet, la concurrence induite par la loi de 2018, conduit à l'hémorragie des compétences de nos centres.

FO EA a rappelé que nous attendons un positionnement clair, précis et réglementaire.

Quant aux réformes du bac, **FO EA** a dénoncé pour le bac Techno (STAV) la suppression du CCF (changement de règles à la mi-temps) qui reste l'emblème de la particularité positive de l'enseignement agricole. Pour le Bac pro, dans le cadre de la réforme du tronc commun, **FO EA a réaffirmé sa détermination au maintien du nombre d'épreuves terminales et à la préservation, a minima, d'une répartition 50/50 entre CCF et épreuves terminales.**

Pour toutes ces raisons, **FO EA** appelle les personnels à se réunir dès les premiers jours de la rentrée, y compris avec les parents d'élèves, pour lister les revendications et organiser les mobilisations nécessaires. Notre organisation soutiendra toutes ces actions qui doivent permettre de préparer une action nationale d'ampleur.

**FO EA APPELLE TOUS LES PERSONNELS A LA MOBILISATION
ET A LA GREVE LE 23 SEPTEMBRE
ET A PREPARER LA MOBILISATION INTERPROFESSIONNELLE
DU 5 OCTOBRE !**